

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 31 août 2000

Demandeur : Action réseau consommateurs (ARC) et
La Fédération des associations d'économie familiale (FACEF)

Question 9. SCGM-2, doc. 1, p. 23

“La tarification du service dégroupé de transport devra être revue, le cas échéant, pour l'adapter à un contexte de multi-pipelines”

9.1 Veuillez préciser le genre de modifications qui devraient être faites afin d'adapter la tarification du service dégroupé de transport à un contexte de multi-pipelines ?

Réponse

Les études et analyses requises pour adapter la tarification à un contexte de multi-pipelines n'ont pas été faites. Nous pouvons toutefois donner comme exemple les questions qui surgissent lorsque l'on entrevoit la possibilité d'avoir des services de transport en provenance à la fois de l'est et de l'ouest. Ces questions sont les suivantes : quel prix de transport, pour le service offert par le distributeur, devra être affiché au texte des tarifs ? Celui de l'est ? Celui de l'ouest ? Une moyenne des prix de l'ouest et de l'est ? Une moyenne affichée créerait-elle des biais non souhaités quand viendrait le temps pour les clients de choisir de se retirer ou non des services du distributeur ? Advenant des prix affichés distincts, quel prix serait chargé à quels clients ?